

DÉFINITION DU MARIAGE



1. La Bible révèle que Dieu a créé l'homme et la femme à son image et à sa ressemblance. Il les a créés distincts dans leur personnalité et complémentaires au niveau physique et psychologique. Donc, dès le départ, Dieu a voulu que le mariage exprime la complémentarité et l'union exclusive de ces deux sexes (Gn 1.26-28; Mt 19.4-5).
2. Grâce à sa structure et à sa nature, le mariage propose un environnement stable et chaleureux permettant d'élever des enfants dans les meilleures conditions. C'est dans ce contexte que le rôle du père et de la mère trouve tout son sens.
3. Le mariage précède l'État et la religion. Quoiqu'il soit reconnu, réglementé et affermi par l'État et les religions, il n'est pas créé ou déterminé par l'État ou les religions.
4. Le mariage est générationnel et généalogique; il lie ensemble le passé et l'avenir.
5. 99,5 % de tous les couples au Canada sont hétérosexuels. Toutes les religions et toutes les cultures du monde reconnaissent que le mariage est l'union entre un homme et une femme, et ce, depuis des milliers d'années.
6. Il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille. Par conséquent, les unions homosexuelles et hétérosexuelles ne sont pas égales. Tout rapprochement entre les deux que certains tentent de faire est artificiel et irréaliste. Les actes homosexuels ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ces unions ne sont pas en mesure d'assurer, d'une manière adéquate, la procréation et la survie de l'espèce humaine.
7. Toutefois, les hommes et les femmes ayant des tendances homosexuelles doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. Eux aussi sont aimés de Dieu, et peuvent jouir de la grâce de la vie éternelle par la foi en notre Seigneur Jésus.
8. Il n'y a pas seulement le péché d'homosexualité que Dieu a en horreur, mais l'Écriture mentionne également «... le regard hautain, le mensonge, celui qui excite des querelles entre frères » (Pr. 6), etc.
9. Nous affirmons que la grâce de Dieu est suffisante pour libérer les hommes de leur esclavage, et transformer leur cœur et leur conduite à la gloire de Dieu.

Ce document n'est pas orienté contre les homosexuels en tant que tels, mais il est orienté vers le fort désir de préserver et d'affermir la définition du mariage comme étant « l'union exclusive entre un homme et une femme à l'exclusion de tout autre », telle qu'inscrite dans la loi depuis 1867.

Michel M. Habib
Directeur pastoral

Document de référence de l'Association d'Églises baptistes évangéliques au Québec